



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre le racisme

Question écrite n° 7639

Texte de la question

Mme Françoise Dumas attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la montée préoccupante des discriminations de toute nature, du racisme et de la xénophobie dans un certain nombre de départements, dont le Gard. Dans ce dernier département et à l'initiative du préfet, a été instituée une commission pour l'égalité des chances (Copec) qui rassemble, autour des thématiques de l'emploi, du logement, de l'éducation, de la santé, plus d'une centaine de participants : élus, fonctionnaires de différentes administrations, membres d'association, représentants des cultes... Elle lui demande s'il envisage d'inciter à la refondation de cette instance dans tous les départements de France. Elle attire son attention sur la nécessité d'une appellation plus conforme aux exigences d'aujourd'hui et se permet de proposer que ces commissions soient dénommées « Observatoire départemental de discrimination », car elles répondent pleinement à cet impératif et à cette nécessité.

Texte de la réponse

Les commissions pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (COPEC) ont été institutionnalisées par décret du 7 juin 2006 après avoir succédé en 2004 aux commissions départementales d'accès à la citoyenneté (CODAC) dont le champ d'action était plus limité. Une enquête effectuée en 2011 sur l'ensemble du territoire a révélé une situation contrastée. Si l'activité s'est essouffée dans un certain nombre de cas, plus du quart des départements ont adopté et mettent en oeuvre un plan contenant des actions diversifiées dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de la santé ainsi que de l'accès aux services publics, au logement et aux loisirs. Ces actions font une place importante à la société civile même si l'Etat et les collectivités territoriales assurent l'essentiel de leur financement. Dans le département du Gard évoqué par l'honorable parlementaire, la COPEC qui se réunit régulièrement a adopté en février 2012 un plan départemental d'actions pour l'égalité des chances et la citoyenneté et a annoncé, après les incidents racistes de l'été dernier, l'organisation d'une « semaine de la fraternité et du vivre-ensemble » en mars 2013 et le lancement d'un concours scolaire départemental. Pour pérenniser ces bonnes pratiques, le plan national d'action 2012-2014 de lutte contre le racisme et l'antisémitisme prévoit de relancer l'activité des COPEC. Cette redynamisation peut passer par un recentrage géographique et sectoriel et suppose une organisation plus opérationnelle des structures. Le délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme a été chargé de formuler des propositions en 2013.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Dumas](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7639

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5874

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3894